

Conditions tarifaires

AVRIL 2021

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DE MEESCHAERT GESTION PRIVÉE





SOMMAIRE

VOS PLACEMENTS FINANCIERS	P. 3
LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE	P. 5
NOTRE ACCOMPAGNEMENT	P. 7

Les présentes conditions tarifaires sont applicables au 1er avril 2021 et sont exprimées, sauf mention contraire, en TTC au taux de TVA en vigueur à la date de parution de ce document, soit 20 %. Ces conditions s'entendent, sauf notion de TVA, hors fiscalité et prélèvements sociaux. Elles précisent les tarifs des différents services et produits proposés dans la convention de compte titres dont elles font partie intégrante. Si vous souhaitez consulter les conditions générales en vigueur de la convention de compte titres, votre conseiller vous les communiquera sur simple demande.

VOS PLACEMENTS FINANCIERS

CONSERVATION

Sauf mention contraire, les droits de garde couvrent la conservation des actifs détenus par Meeschaert Gestion Privée.

Les droits de garde sont prélevés semestriellement et d'avance sur la base du portefeuille évalué au 30 juin et au 31 décembre. Ils sont calculés sur la valorisation globale du portefeuille, déduction faite des FCP gérés par Meeschaert Asset Management.

Le barème annuel est dégressif et il s'applique par tranches cumulatives :

Inférieur à 150 000 euros : 0,45 % + TVA
De 150 000 à 500 000 euros : 0,25 % + TVA
De 500 000 à 1 000 000 euros : 0,15 % + TVA
A partir de 1 000 000 euros : 0,10 % + TVA
Minimum annuel par compte : 70 euros

Tout semestre commencé est entièrement dû.

TRANSACTIONS BOURSIÈRES

Frais de transaction sur titres négociés en euros sur Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles :

Transactions sur actions, certificats de droits de vote, actions de préférence, obligations convertibles, fonds cotés, trackers⁽¹⁾, droits de souscription et d'attribution, titres participatifs, bons de souscription et warrants.

Le tarif, calculé par transaction, est dégressif par tranches cumulatives :

Inférieur à 10 000 euros : 1,00 % + TTF⁽²⁾ + TVA

De 10 000 à 100 000 euros : 0,65 % + TTF⁽²⁾ + TVA

De 100 000 à 350 000 euros : 0,45 % + TTF⁽²⁾ + TVA

A partir de 350 000 euros : 0,25 % + TTF⁽²⁾ + TVA

Transactions sur obligations:

Echéance inférieure à deux ans ou remboursement: 1/3 du courtage actions. Echéance supérieure à deux ans : 1/2 du courtage actions.

L'ensemble des transactions donne lieu à la perception d'un minimum de 35 euros par transaction ramené à 2 euros pour les droits d'attribution, warrants, droits et bons de souscription.

⁽¹⁾ Pour les trackers, des tarifs particuliers peuvent s'appliquer.

⁽a) Taxe sur les Transactions Financières (TTF): une taxe de 0,30 % est appliquée sur les transactions financières visant notamment les acquisitions à titre onéreux de titres de capital des sociétés situées en France dont la capitalisation boursière excède un milliard d'euros au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Frais de transaction sur titres négociés sur les autres marchés ou en devises étrangères :

Commissions de mouvement : 1,00 % + TVA

Minimum: 70 euros par transaction

Les frais ci-dessus ne tiennent pas compte des frais des intermédiaires étrangers ainsi que des éventuels frais de Place et taxes pour les transactions négociées en dehors d'Euronext Paris.

Opération de change (3) :

Commission de transaction : 0,1 % du montant de la négociation



Fonds Communs de Placement (FCP) gérés par Meeschaert Asset Management :

Les frais d'entrée et de sortie figurent sur les prospectus de chaque FCP.

Un tableau exhaustif des frais est disponible sur le site Internet :

www.meeschaert.com

Tous les FCP gérés par Meeschaert Asset Management sont exonérés de droits de garde.

Fonds Communs de Placement (FCP) ou Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sélectionnés par Meeschaert Gestion Privée :

- Frais d'entrée : Frais indiqués dans le DICI. Maximum : 2 %

Frais minimum: 35 euros par ligne.

- Frais de sortie : Frais indiqués dans le DICI.

Fonds Communs de Placement (FCP) ou Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) non sélectionnés :

Les frais d'entrée et de sortie sur autres OPC sont facturées conformément aux prospectus de chaque OPC, auxquels s'ajoutent des frais fixes de 30 euros par souscription.

Autres OPC : Nous consulter

LES PRODUITS STRUCTURÉS

Transaction sur le marché primaire : exonérées de frais de courtage

Transaction sur le marché secondaire ou remboursement :

Le tarif, calculé par transaction, est dégressif par tranches cumulatives :

Inférieur à 10 000 euros : 1,00 % + TVA

De 10 000 à 100 000 euros : 0,65 % + TVA

De 100 000 à 350 000 euros : 0,45 % + TVA

A partir de 350 000 euros : 0,25 % + TVA

Minimum: 35 euros par opération

Conservation: la tarification standard s'applique.

⁽³⁾ Seules les opérations de change ayant pour contre-partie des transactions financières sont autorisées.

⁽⁴⁾ OPC = Organisme de Placement Collectif

LES AUTRES VALEURS MOBILIÈRES

Cette rubrique concerne notamment les parts de Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI) et de Sociétés de Financement du Cinéma et de l'Audiovisuel (SOFICA). Pour toute information concernant la tarification: nous consulter.

OPÉRATIONS SUR OR

Transaction sur l'or :

Pièces · 1.00 % Lingots: 1,00 % Minimum perçu par opération: 100 euros Conservation · 080 % + TVA

OPÉRATIONS SUR TITRES

Opération affectant la vie d'un instrument financier (tels que les échanges, les exercices de bons ou de droits, la conversion d'obligation...):

> 0,40 % des capitaux + TTF2 (pour certaines opérations) + TVA

Minimum perçu par opération: 1.90 euros

Commissions d'encaissement de

dividendes et d'intérêts : 4 % + TVA

TITRES DE SOCIÉTÉS NON COTÉES inscrits en nominatif administré

(SARL exclues)

Transfert entrant : exonéré de frais

Transfert sortant : 85 euros

Achat, vente, souscription au capital: 1 % + TVA Minimum perçu par opération: 85 euros Maximum perçu par opération: 600 euros

Opération sur titres : la tarification standard s'applique

Conservation: les titres de sociétés non cotées sont

exonérés de droits de garde

LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE

Ouverture de compte : exonérée de frais

Relevé de compte :

- Trimestriel · inclus dans le service client

- Mensuel: 22 euros par an

Envoi des relevés d'opérations ou de titres en

copie à un tiers: 32 euros par an et par destinataire

Virement:

- Virement national émis ou reçu : exonéré de frais
- Emission d'un virement international : 22 euros par virement

Remise de chèques : exonérée de frais

Prélèvement automatique : exonéré de frais

Imprimé Fiscal Unique (IFU) et

Imprimé Fiscal Européen (IFE) (5): exonérés de frais

Transfert de titres :

Transfert entrant : exonéré de frais

Transfert sortant :

- Titres français : 15 euros par ligne- Titres étrangers : 85 euros par ligne

Délégation des instructions lors des

opérations sur titres : exonérée de frais

Mise en nominatif :

Mise en nominatif administré, au porteur ou

en nominatif pur : 15 euros par ligne et par opération

Recherche de documents :exonérée de fraisModification d'option fiscale :exonérée de frais

Procédure de récupération d'impôt

sur valeurs étrangères :Nous consulterForfait minimum :120 eurosAvis à Tiers Détenteurs (ATD) :120 euros

Opposition administrative : 10 % du montant dû au trésor public

dans la limite de 120 euros

Circularisation pour les sociétés : exonérée de frais

Démembrement de propriété :120 euros par dossierNantissement de portefeuille :190 euros par dossier

Prise en charge des dossiers de succession : 145 euros par dossier

Clôture ou transfert sortant ⁽⁶⁾ de PEA

et de comptes titres: 120 euros

Dépôts en espèces d'un montant

supérieur à 500 000 euros : 0,5 % par an de l'encours moyen total

facturés trimestriellement dès lors que la constatation quotidienne dépasse

500 000 euros

⁽s) Imprimé fiscal pour les résidents européens non domiciliés fiscalement en France. (s) A ce forfait s'ajoutent les frais de transfert.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

SERVICE CLIENT

Ce service comprend:

- le suivi de dossiers par des interlocuteurs dédiés
- un accès aux informations diffusées par e-mail : la Lettre de conjoncture trimestrielle : « les points de vue et perspectives de marchés» et les actualités juridiques et fiscales
- l'édition et l'envoi des relevés d'opérations,
- un relevé trimestriel de votre patrimoine financier investi chez Meeschaert Gestion Privée
- un relevé IFI annuel, recensant les parts de sociétés immobilières conservées sur le compte titres Meeschaert Gestion Privée avec indication des fractions déclarables à l'IFI
- un accès individuel et sécurisé au site internet www.meeschaert.com permettant la consultation des comptes et des relevés d'opérations.

Forfait annuel, facturé en tant que frais de tenue de compte sur un seul compte du titulaire : 350 euros TTC $^{(7)}$

ETUDE PATRIMONIALE

Le département d'Ingénierie patrimoniale de Meeschaert Gestion Privée vous propose un accompagnement juridique, fiscal et administratif de votre patrimoine en accord avec vos objectifs, vos préoccupations et vos besoins.

Nos conseillers sont à votre disposition pour établir un diagnostic et réaliser une proposition..

SIÈGE SOCIAL

12, Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris



LES IMPLANTATIONS

RÉGIONALES DU GROUPE

Bordeaux

2 rue de Sèze 33000 Bordeaux Tél.: 0556013350

Lille

18 avenue de Flandre 59700 Marcq-en-Barœul Tél.: 03 28 38 66 00

Lyon

61 rue de la République 69002 Lyon Tél.: 0472778855

Marseille

42 rue Montgrand 13006 Marseille Tél.: 0491333330

Nantes

Place Royale 1 rue Saint Julien 44000 Nantes Tél.: 0240358910

Nice

455 Promenade des Anglais 06200 Nice Tél.: 04 97 06 03 03

Strasbourg

1 Quai Jacques Sturm 67000 Strasbourg Tél.: 03 90 07 70 90

Toulouse

24 grande rue Nazareth 31000 Toulouse Tél.: 05 61 14 71 00



Gestion Privée

www.meeschaert.com

Comptes titres Conditions tarifaires 012021